

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

PROJET DE RÈGLEMENT 408-01

**Règlement abrogeant le Règlement 408
décrétant l'acquisition du lot 4 516 595
ainsi qu'un emprunt de 4 142 000 \$ pour
pourvoir à son paiement**

ATTENDU QUE le conseil a adopté le 21 août 2021 Règlement 408 décrétant l'acquisition du lot 4 516 595 ainsi qu'un emprunt de 4 142 000 \$ pour pourvoir à son paiement;

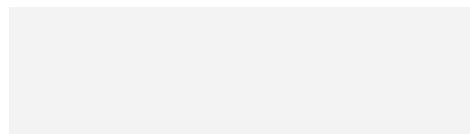
ATTENDU QUE ce règlement d'emprunt n'a jamais été réalisé et que l'acquisition du lot 4 516 595 a pu être financé par la vente de divers terrains appartenant à la Ville;

ATTENDU QU'il y lieu d'abroger ledit Règlement 408;

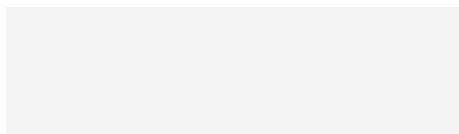
ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire tenue le 14 mars 2023 et que le projet de règlement a été présenté et déposé à cette même séance.

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.
2. Le Règlement 408 décrétant l'acquisition du lot 4 516 595 ainsi qu'un emprunt de 4 142 000 \$ pour pourvoir à son paiement est abrogé par le présent règlement.
3. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.



Miguel Lemieux, maire



Kim V. Dumouchel, greffière